



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 06/2023 :
"Demande de crédit de CHF 7'743.65 TTC pour le remplacement des matelas de l'auberge communale."

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 16 mars 2023 pour étudier le préavis susmentionné. Nous avons discuté avec Monsieur le Municipal Yann Muffat et Monsieur Cédric Favre, chef des services externes, qui ont répondu à nos questions et que nous remercions pour leur disponibilité.

Commentaires généraux

Trois devis ont été demandés (dont notamment Elite et B-Diffusion), l'offre demandée par les exploitants s'avère être l'offre la plus intéressante et celle qui a été retenue par la Municipalité.

En soutenant ce préavis la commission ad hoc vise à affirmer son soutien aux nouveaux gérants de l'auberge communale.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 06/2023 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Fait à Arzier-Le Muids, le 16 mars 2023.

Mme Françoise Esseiva

Mme Ana Hübscher

M. Frédéric Gewalt

M. Dany Badan

M. Patrick Plé